

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 4 août 2014, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire  
M. Sébastien Houle, conseiller  
Mme Rita Deschênes, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
M. Robert Morais, conseiller  
M. Louis Frappier, conseiller  
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
  - Information sur le déneigement
- 3- Adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 Procès-verbal 2 juillet 2014
  - 3.2 Procès-verbal 7 juillet 2014
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Comité consultatif d'urbanisme :
  - 6.1 Dérogation mineure : 4920, route des Lacs
  - 6.2 PIIA : Roxanne Campeau et Sébastien Houle  
(Plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- 7- Voirie :
  - 7.1 Certificat Registre Règlement 2014-010
  - 7.2 Non déneigement 6<sup>e</sup> rang
- 8- Colloque de zone ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)
- 9- Formation incendie
- 10- Annulation Résolution 2014-07-217
- 11- Rencontre causerie UTA (Université du troisième âge)
- 12- Signature contrat de travail : Jérôme Bourassa
- 13- Maisons Fleuries 2014

- 14- Engagement La Bohémienne
- 15- Demande de subvention : Domaine Saint-Paulin
- 16- Affaires nouvelles
- 17- Période de questions
- 18- Période de suggestions
- 19- Clôture de la séance

RÉS. 2014-08-224            ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Cinquante-sept personnes assistent à la séance du conseil. Aucune invention.

Monsieur le maire informe les gens dans la salle qu'après la séance du conseil, il y aura une séance d'information sur le déneigement. Donc, toutes les questions à ce sujet pourront être posées à cette séance d'information.

RÉS. 2014-08-225            PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2014

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du 2 juillet 2014 sans aucune modification.

Adoptée

RÉS. 2014-08-226            PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du 7 juillet 2014 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La directrice générale accuse réception de la correspondance suivante :

- Une pétition des campeurs de la Station Touristique Floribell afin que la municipalité prenne les moyens nécessaires pour que les eaux de surface s'écoulent correctement.
- Une lettre de remerciements de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc pour l'installation de panneaux indicateurs suite à la fermeture du chemin Héroux à Saint-Boniface.

- Une lettre de remerciements du Club de l'Age d'Or pour l'installation d'une armoire dans la cuisinette afin de ranger leur système de son.

RÉS. 2014-08-227      CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTE

Salaires : 59 272.02 \$

Comptes :

6853	JEAN BOURNIVAL	DROITS D'AUTEUR ANIMATION	1 694.60 \$
6854	SOCAN	DROITS D'AUTEUR (SOCAN)	70.93 \$
6855	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	45.00 \$
6856	ADMITEC INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	109.23 \$
6857	ALIMENTATION R. AUDET	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, ALIMENTS	34.01 \$
6858	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC BEL	AUTRES SUBVENTIONS	949.88 \$
6859	LES ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	160.97 \$
6860	BELITEC INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	390.92 \$
6861	BELLEMARE MOTO	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	43.64 \$
6862	BELL MEDIA INC.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	5 058.90 \$
6863	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA-MADELEINE	ANALYSES D'EAU	91.99 \$
6864	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	FOURNITURES DE BUREAU	316.21 \$
6865	CENTRE DE PEINTURE LECLAIR INC	SIGNALISATION TOURISTIQUE	157.84 \$
6866	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	209.25 \$
6867	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	135.00 \$
6868	COMEAU TECHNIQUE LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES ENVIRONNEMENT	146.96 \$
6869	COOPERATIVE COLLECTE PRO	FOURNITURES DE BUREAU, CONTRAT VIDANGES	60 349.55 \$
6870	JACQUES DEFOY	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
6871	DISTRIBUTEAU D.P.	ALIMENTS	366.25 \$
6872	EMCO CORPORATION	ENTRETIEN RÉSEAU SAMSON MARCHAND, PIÈCES ET ACCESSOIRES SAMSON MARCHAND	113.95 \$
6873	ENTREPRISES SYLVIE DROLET INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	45.92 \$
6874	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION DE MACHINERIE, NIVELEUSE, VOIRIE MATÉRIAUX	10 899.75 \$

6875	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	SYSTÈME DE COMMUNICATION, ENTRETIEN STATION DE POMPAGE, FORMATION ET CONGRÈS FQM	1 097.25 \$
6876	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	80.00 \$
6877	GENERATRICE DRUMMOND	DIESEL MOTEUR SAMSON MARCHAND, ENTRETIEN GÉNÉRATRICE	1 493.70 \$
6878	SANDRA GEROME	FRAIS DÉPLACEMENT DU PERSONNEL BANDE RIVERAINE	197.79 \$
6879	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
6880	ANNULÉ		
6881	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION	814.28 \$
6882	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR, ENTRETIEN TRACTEUR	659.53 \$
6883	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	71.83 \$
6884	JULIEN BELLERIVE & FILS	RÉFECTION PONCEAUX, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	6 602.10 \$
6885	LEE VALLEY TOOLS LTD	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	135.78 \$
6886	LOCATION CDA INC.	LOCATION MACHINERIE AQUEDUC, ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	1 440.02 \$
6887	MARCHE RENE SAMSON	LIGUE DE BALLE FAMILIALE	57.49 \$
6888	ANNULÉ		
6889	LES MATERIAUX LAVERGNE	RÉPARATION BÂTISSE PATINOIRE, ENTRETIEN TRACTEUR, PIÈCES ET ACCESSOIRES TERRAIN DE JEUX ET SENTIER BOTANIQUE, ACHAT OUTILS, SIGNALISATION INFORMATION TOURISTIQUE	224.27 \$
6890	FRANCOEUR MICHELINE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
6891	MORAIS ROBERT	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	28.60 \$
6892	MRC DE MASKINONGE	AQUEDUC CH. DES LOISIRS, GESTION DES BOUES, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION /21.10 \$ TONNE	14 717.23 \$
6893	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	365.70 \$
6894	MUN. DE SAINT-LEON-LE-GRAND	SALAIRE PRÉVENTIONNISTE	96.68 \$
6895	LE NOUVELLISTE	DÉPENSES DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION	569.33 \$
6896	OFFICE DE TOURISME, FOIRES ET CONGRES	FORMATION TOURISME	17.25 \$
6897	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	287.44 \$
6898	POMPES À EAU LAUNIER & FILS INC.	PIÈCES ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	152.91 \$
6899	POMPAGE EXPERT ENR	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	287.44 \$
6900	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	1 149.31 \$
6901	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	287.08 \$
6902	R. BELANGER & FILS	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	748.10 \$
6903	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
6904	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CLINIQUE MÉDICALE, B.A.T., GARAGE DE LA CULTURE	283.16 \$

6905	SBM - DIJITEC INC.	FOURNITURES DE BUREAU	65.48 \$
6906	LES SERRES SERGE DUPUIS	MAISONS FLEURIES	5 781.25 \$
6907	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	624.08 \$
6908	SOMAVRAC (C.C) INC.	ABAT POUSSIÈRE	4 045.38 \$
6909	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	ESSENCE HUILE DIESEL AQUEDUC, BALADE	2 021.99 \$
6910	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	231.67 \$
6911	TROPHEES ELKA	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	9.14 \$
6912	UNIMAT	PIÈCES ET ACCESSOIRES SENTIER BOTANIQUE, TERRAIN DE JEUX	89.01 \$
6913	VELO SAINT-ELIE	FÊTE DU VILLAGE	1 500.00 \$
6914	VILLEMURE CLAUDE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	120.00 \$
6915	JEAN BOURNIVAL	DROITS D'AUTEUR ANIMATION	3 480.47 \$
6916	A.D.M.Q- ZONE-MAURICIE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	95.00 \$
6917	BLANCHETTE LUC	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	100.00 \$
6918	DOMAINE SAINT-PAULIN INC.	AUTRES SUBVENTIONS	200.80 \$
6919	SAMSON MARIO	AUTRES SUBVENTIONS	50.00 \$
140724	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	1 780.39 \$
140725	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	215.56 \$
140725	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE AQUEDUC	1 620.64 \$
140725	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, TÉLÉCOPIEUR, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL ET SAMSON- MARCHAND	1 446.00 \$
140728	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC PRINCIPAL ET SAMSON- MARCHAND	111.01 \$
140805	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 090.07 \$
140805	REVENU QUEBEC	DAS PROV. JUILLET 2014	14 824.11 \$
140806	REVENU CANADA	DAS FED JUILLET 2014	6 181.83 \$
140806	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	222.79 \$
140807	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 842.15 \$
140811	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, TÉLÉCOPIEUR, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL ET SAMSON- MARCHAND	619.62 \$
140812	CONSTRUCTO SE@O	DÉPENSES DE PUBLICITÉ	13.37 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	161 783.17 \$
		GRAND TOTAL	221 055.19 \$

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 126 078.83 \$ selon la liste des comptes à payer de même que le paiement des assurances de la municipalité qui seront renouvelées pour le 31 août 2014 au montant qui se situe autour de 38 000.00 \$ dont nous attendons le montant exact par l'assureur. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2014-08-229      DÉROGATION MINEURE 2014-008  
DANIEL GAULIN ET DANIELLE PICARD

CONSIDÉRANT      qu'un avis a été publié en date du 9 juillet 2014, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT      que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Daniel Gaulin et madame Danielle Picard ayant pour objet de :

- réduire la marge avant d'implantation d'un bâtiment secondaire à 5.17m plutôt que 6m prévus dans la grille de spécification 235 du Règlement de zonage 2010-010. Cette réduction permettra l'implantation d'un bâtiment secondaire sur la propriété.

Désignation de l'immeuble :

4920, route des Lacs  
Saint-Élie-de-Caxton  
Lot : 4 194 590

CONSIDÉRANT      que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT      que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis favorable (Rés. 2014-07-03) à la demande de monsieur Daniel Gaulin et madame Danielle Picard lors de la séance tenue le 22 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE,      Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2014-07-03 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2014-08 selon les recommandations du C.C.U. et de plus, que la barrière végétale soit conservée en tout temps entre le bâtiment et la route.

Adoptée

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que sur recommandation de la responsable de la réglementation d'urbanisme, le conseil municipal accepte le PIIA de monsieur Sébastien Houle et de madame Roxane Campeau pour l'implantation saisonnière d'une pancarte directionnelle de type sandwich au 2530, avenue Principale afin de diriger les clients vers leurs entreprises respectives.

Il est à noter que monsieur Sébastien Houle s'est retiré de toutes discussions tant en séance privée qu'en séance publique, car la demande concerne le commerce qu'il possède.

Adoptée

RÈGLEMENT RÈGLEMENT 2014-010  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300000\$ ET UN EMPRUNT DE 300000\$  
POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS POUR FAIRE LE  
DÉNEIGEMENT DES RUES AINSI QUE D'UN ABRI POUR LE SABLE (DÔME)

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Je soussignée, Isabelle Bournival, directrice générale de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton certifie:

1. QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2014-010 est de 2202;
2. QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 220;
3. QUE le nombre de signatures apposées est de 122;

Je déclare que le règlement 2014-010 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Saint-Élie-de-Caxton, ce 22 juillet 2014.

---

Isabelle Bournival  
Directrice générale, sec-trés.

RÉS. 2014-08-231 CERTIFICAT REGISTRE RÈGLEMENT 2014-010

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 2014-010.

Adoptée

RÉS. 2014-08-232                      NON-DÉNEIGEMENT RANG 6

- ATTENDU QUE                      lors de la séance de conseil municipal du 11 novembre 2013, monsieur le maire mentionne qu'une partie du Rang 6 ne sera pas déneigée cet hiver puisqu'il n'y a pas de résidents permanents;
- ATTENDU QU'                      après une rencontre le 12 décembre 2013 avec les propriétaires qui ont un terrain directement sur le Rang 6, le non-déneigement d'une partie du Rang 6 débiterait à l'hiver 2014-2015;
- ATTENDU QUE                      la Municipalité a apposé la signalisation adéquate au courant de l'été 2014 indiquant qu'une partie du Rang 6 ne sera pas déneigée;
- ATTENDU QUE                      la Loi sur les compétences municipales mentionne que la municipalité peut décider d'ouvrir un chemin ou non;
- ATTENDU QU'                      au point de vue environnementale, n'ayant aucune résidence permanente ou secondaire sur cette partie de chemin, il n'y a donc aucun risque de déversement de fosses septiques puisque ce chemin donne accès seulement à des camps forestiers;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que la partie non-asphaltée du Rang 6 (de l'avenue Principale jusqu'à l'asphalte sur une longueur de 1.6 km) ne soit pas déneigée et ce dès l'hiver 2014-2015.

Adoptée

RÉS. 2014-08-233                      COLLOQUE DE ZONE ADMQ  
(ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU  
QUÉBEC)

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que madame Isabelle Bournival, directrice générale participe au Colloque de zone de l'ADMQ-Zone Mauricie ce vendredi 19 septembre 2014 à la Ferme de la Nouvelle-France à Sainte-Angèle-de-Prémont au coût de 95.00 \$.

Adoptée

RÉS. 2014-08-234                      FORMATION INCENDIE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que monsieur René Gélinas et monsieur Jérôme Bourassa reçoivent la formation du logiciel Target, la section du module de prévention, pour le service incendie au coût de 395.00 \$ plus taxes.

Adoptée



RÉS. 2014-08-235                    ANNULATION RÉOLUTION 2014-07-217

ATTENDU QUE le règlement 2011-004 sur les véhicules hors route n'inclut pas la portion de route demandée par le Club de motoneige Mastigouche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal annule la résolution 2014-07-217 « Demande Club de motoneige Mastigouche ».

Adoptée

AVIS DE MOTION

Monsieur Robert Morais donne un avis de motion pour modifier le règlement 2011-004 concernant les véhicules hors route.

RÉS. 2014-08-236                    RENCONTRE CAUSERIE UTA

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un montant de 100.00 \$ à monsieur Luc Blanchette, professeur de l'UTA, pour la rencontre causerie du 4 septembre prochain sur le cours offert : « Psychologie de la vie quotidienne ». Ce montant sera pris au budget du Comité de la Famille.

Adoptée

RÉS. 2014-08-237                    SIGNATURE CONTRAT DE TRAVAIL JÉRÔME BOURASSA

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire monsieur Réjean Audet et madame Isabelle Bournival, Directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton le contrat de travail de monsieur Jérôme Bourassa.

Adoptée

MAISONS FLEURIES

Cinquante-trois personnes ont participé à la promotion Maisons Fleuries. Les gagnantes sont : Pauline Grenier, Johanne Milette, Louise Descôteaux et Aline Garant. Celles-ci se méritent un bon d'achat chez Les Serres Serge Dupuis au montant de 100.00\$.

Le conseil municipal remercie monsieur et madame Yvan Chartier qui depuis plusieurs années s'occupent de prendre les photos pour Promotion Maisons Fleuries.

RÉS. 2014-08-238 FÉLICITATIONS GAGNANTS MAISONS FLEURIES

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal félicite très chaleureusement les gagnants de la promotion Maisons Fleuries qui par leur geste contribuent à embellir notre belle municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Un bon d'achat de 100.00 \$ échangeable aux Serres Serge Dupuis sera remis à chacun des gagnants.

Adoptée

RÉS. 2014-08-239 ENGAGEMENT « LA BOHÉMIENNE »

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage « La Bohémienne » à la pièce pour le reste de la saison 2014 en remplacement des Serres Serge Dupuis pour des coûts moindres qu'un employé à temps plein.

Adoptée

RÉS. 2014-08-240 DEMANDE SUBVENTION DOMAINE SAINT-PAULIN

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie un montant de 200.80 \$ à Domaine Saint-Paulin selon la politique établie pour les organismes et associations de lacs.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. 2014-08-241 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2014-2015/ 2015-2016  
SOUSSIONS RETENUES

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accuse réception de quatre soumissions concernant le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver : Les soumissions de 9138-6235 Québec inc. et de Les entreprises René Newberry (1991) inc. sont conformes. Par contre, les soumissions de Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée et de Les entreprises J.P.L. Ouellet ne sont pas conformes puisqu'ils ont omis de joindre à leurs documents de soumission un avis d'intention provenant d'une compagnie d'assurance dûment autorisée, s'engageant à émettre au bénéfice de la municipalité un cautionnement d'exécution conforme.

Pour le secteur NORD les soumissionnaires sont les suivants :

PRIX AU KILOMÈTRE (SANS TAXES) SECTEUR NORD			
	1 an	2 ans	3 ans
9138-6235 QUEBEC INC.	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
LES ENTREPRISES BRODEUR ET LESSARD LTEE	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
LES ENTREPRISES RENÉ NEWBERRY (1991) INC.	5 095.00 \$	4 995.00 \$	4 995.00 \$
LES ENTREPRISES J.P.L. OUELLET	6 900.00 \$	5 100.00 \$	4 925.00 \$

Pour le secteur NORD le contrat est octroyé au soumissionnaire conforme le plus bas LES ENTREPRISES RENÉ NEWBERRY (1991) INC. pour deux ans au prix mentionné. Le maire monsieur Réjean Audet et la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Isabelle Bournival, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton le contrat avec l'entrepreneur.

Pour le secteur SUD les soumissionnaires sont les suivants :

PRIX AU KILOMÈTRE (SANS TAXES) SECTEUR SUD			
	1 an	2 ans	3 ans
9138-6235 QUEBEC INC.	4 824.00 \$	4 589.00 \$	4 324.00 \$
LES ENTREPRISES BRODEUR ET LESSARD LTEE	8 400.00 \$	7 400.00 \$	6 190.00 \$
LES ENTREPRISES RENÉ NEWBERRY (1991) INC.	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
LES ENTREPRISES J.P.L. OUELLET	8 900.00 \$	7 200.00 \$	6 250.00 \$

Pour le secteur SUD le contrat est octroyé au soumissionnaire conforme le plus bas à 9138-6235 QUEBEC INC. pour deux ans au prix mentionné. Le maire monsieur Réjean Audet et la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Isabelle Bournival, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton le contrat avec l'entrepreneur.

Adoptée

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne un montant de 50.00 \$ à monsieur Mario Samson pour l'activité de financement « Appuyez mon trajet » qui va aider à donner du soutien financier aux gens atteints de dystrophie musculaire.

Adoptée

HEIDI BELLERIVE

- Madame Bellerive mentionne que l'activité du 10 août prochain au terrain de balle est une activité de financement pour la Maison des Jeunes. Un tournoi de balle amicale avec le conseil municipal et la ligue de balle de Fred Pellerin.
- Madame Bellerive donne un compte rendu du 150°. Plusieurs rencontres jusqu'à maintenant. Près de 21 activités confirmées.

CHARLINE PLANTE

- Madame Plante mentionne qu'il y a eu une augmentation du nombre de touristes présents cet été à Saint-Élie-de-Caxton. Beaucoup de réservations en août.
- Madame Plante mentionne que la bibliothèque fait des approches auprès de d'autres libraires pour continuer à faire des tirages suite à la fermeture de Clément Morin.

SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle mentionne que la Petite Fête du village aura lieu le 31 août prochain et en cas de pluie, l'activité sera remise au lendemain. Lors de cette fête aura lieu le Défi Têtes Râsées pour Leucan et les 4 membres masculins du conseil vont y participer. Les dons peuvent être déposés un peu partout dans les commerces dans les boîtes prévues à cet effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinquante-neuf personnes assistent à la séance du conseil. Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Informations sur Domaine Samson;
- Bacs noirs obligatoires;
- Présence de tordeuse d'épinette un peu partout à Saint-Élie. Questions sur les mesures que le conseil municipal prendra;
- Fonction de Jérôme Bourassa à la municipalité.

PÉRIODE DE SUGGESTIONS

- Abaisser la limite de vitesse au Lac Plaisant. Elle devrait être à 60km/h et demande plus de présence policière;

- Voir avec les policiers les endroits spécifiques où les motoneiges et VTT peuvent circuler, car la vitesse est très rapide au coin avenue Principale, Saint-Jean et Saint-Louis.

RÉS. 2014-08-243      CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21H00.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Isabelle Bournival  
Directrice générale Sec-trésorière

---

Réjean Audet, maire